

## EDITORIAL

Une année très spéciale s'achève... La crise sanitaire que nous traversons a profondément affecté le fonctionnement de notre société. Celui de la filière forêt-bois, dans laquelle s'inscrivent nos activités de propriétaire forestier, n'échappe pas à la règle.

Lors du premier confinement, votre Syndicat a eu du mal à faire comprendre aux autorités que notre rôle de sylviculteur et de gestionnaire forestier nécessitait que l'on puisse se déplacer dans nos forêts pour y effectuer des interventions sylvicoles (y compris des débroussaillages rendus obligatoires par la loi), pour y suivre des travaux forestiers réalisés par des entreprises, ou tout simplement pour y faire notre bois de chauffage de l'hiver. Une maigre dérogation a été accordée à celles et ceux d'entre nous qui étions en possession d'un k-bis (déclaration au registre du commerce). Pour le deuxième confinement, votre Syndicat a pu obtenir des autorités préfectorales que les propriétaires en possession d'un **document attestant la gestion durable pour leur forêt** puissent être considérés comme **acteurs professionnels de la filière forêt-bois** et, qu'à ce titre, leurs soient autorisés les déplacements vers et dans leur forêt, sans limitation d'horaire.

Je ne saurais donc trop conseiller à celles et ceux d'entre vous, qui n'ont pas encore fait établir un document attestant la gestion durable de leur forêt, d'envisager de le faire rapidement. Vous trouverez en page 2 de ce bulletin la présentation de ces différents types de documents : PSG, CBPS, RTG. Etablis par « les hommes de l'art » selon l'expression consacrée, ces documents vous serviront de guide pour faire les bons choix de gestion et les bonnes interventions sylvicoles au bon moment. Bien entendu, votre Syndicat et son bras technique le GDF (Groupement de Développement Forestier) sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

Dans ce bulletin, vous trouverez également mention des différentes aides qui peuvent vous accompagner pour réaliser des reboisements, des améliorations et des équipements dans vos bois et forêts. Celles-ci vont encore se diversifier dans les mois à venir. En effet, le gouvernement a décidé un plan de relance de 150 millions d'euros pour adapter la forêt au changement climatique. Il s'est fixé un objectif de 45 000 hectares de plantation « en augmentant les surfaces boisées, ou en régénérant celles qui ont souffert de la sécheresse et des ravageurs ». Nous attendons les déclinaisons de ce plan pour nos régions.

Vous trouverez également dans ce bulletin des informations sur l'actualité forestière. Par exemple, de belles perspectives sur le gemmage du pin maritime cévenol entrevues grâce aux travaux de la Charte Forestière du Pays Cévennes (Alésiennes). Ou bien des précisions sur l'organisation du deuxième « SylvoTrophée » par le Parc des Cévennes.

Vous y ferez la connaissance d'Astrid de Montbron, ingénieure forestière, qui depuis juillet remplace Rosalie Lefeu, partie sous d'autres cieus et vers d'autres aventures. En la remerciant vivement pour ses trois ans d'investissement sans faille au service du Syndicat et du GDF, et à travers nos structures, au service des forestiers privés du département, nous lui souhaitons une pleine réussite dans sa nouvelle vie dans son Lot natal. Et bienvenue à Astrid que certains connaissent et apprécient déjà.

Enfin, vous connaîtrez mieux l'organisation de notre Syndicat, et de son bras technique le GDF, ainsi que vos interlocuteurs dans les différents secteurs de notre département. En vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau bulletin d'information, à l'approche de la fin de l'année, je vous souhaite, autant qu'il soit possible compte tenu des circonstances, de bonnes fêtes et un bon nouvel an.

**Francis MATHIEU**

*Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard*



Gérer la forêt



Actualités forestières et du Syndicat



Le Syndicat et vous



Calendrier prévisionnel 2021

# Gérer la forêt



## LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Pour bénéficier des aides aux travaux sylvicoles ou pour obtenir la certification PEFC, les propriétaires doivent posséder, pour leur forêt, l'un des 3 documents de garantie de gestion durable suivant : PSG, CBPS ou RTG (voir détails ci-après). Ces documents permettent aux propriétaires de **mieux connaître leur forêt, d'y définir des règles de culture et d'y prévoir des travaux et des récoltes de bois**. Ces documents de gestion durable, établis par des Coopératives forestières, experts ou techniciens forestiers indépendants, sont agréés par le CRPF.

### Plan Simple de Gestion (PSG)

Document obligatoire pour les forêts supérieures à 25 ha et pouvant être établi volontairement pour celles de 10 à 25 ha. Il analyse finement la forêt et programme les interventions sylvicoles nécessaires sur 10 à 20 ans.

### Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Document simplifié adapté aux plus petites surfaces et planifiant les interventions sylvicoles sur 10 ans.

### Règlement Type de Gestion (RTG)

Document qui décrit des itinéraires sylvicoles par grands types de peuplements identifiés régionalement.



## Le GDF se mobilise pour la gestion durable des forêts cévenoles

Selon l'article 1er du code forestier, « la gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes (...), sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes ». Dans le droit fil de ce concept et à la faveur du **programme européen LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), le GDF a déposé un projet destiné à faciliter la gestion durable des forêts. Alès Agglomération ayant accepté d'être le cofinancier public de ce projet, les actions se dérouleront sur son territoire. Ce projet se scinde en deux actions.



## RAPPEL : les aides financières pour des travaux forestiers

### Aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération

Comme évoqué dans notre précédente Gazette (n°32), l'Agglomération d'Alès soutient les propriétaires forestiers de son territoire en subventionnant des travaux de gestion forestière. Ces aides, pouvant atteindre un **taux de 80%**, sont destinées à soutenir en priorité des **opérations dites « déficitaires »**, c'est-à-dire lorsque le coût des travaux est plus important que la vente des bois. Cela concerne :

- les éclaircies déficitaires,
- le dépressage ou le balivage,
- l'élagage ou la taille de formation,
- les travaux d'irrégularisation des peuplements,
- le reboisement ou les travaux préparatoires à la régénération naturelle.

La prochaine commission qui examinera les dossiers de demande de subvention aura lieu en janvier 2021.

La première consiste à **établir des documents de gestion durable dit « Code de bonnes pratiques sylvicoles »** pour les propriétaires forestiers de moins de 25 ha qui le souhaiteront. Ainsi ils pourront accéder aux aides financières d'Alès Agglomération pour réaliser des travaux de sylviculture chez eux (voir ci-dessous).

La seconde action consiste à mettre en place et faire le suivi de **chantiers-test comparant différentes modalités de récolte de bois** en termes d'impact économique, social et environnemental.

L'acceptation de ce projet, par le comité de programmation « LEADER », a pris du retard eu égard au confinement. Une fois la validation acquise, des réunions d'information seront organisées en différents lieux du **territoire d'Alès Agglomération**.

Pour plus d'informations et pour télécharger le formulaire de demande de subvention, rendez-vous sur :

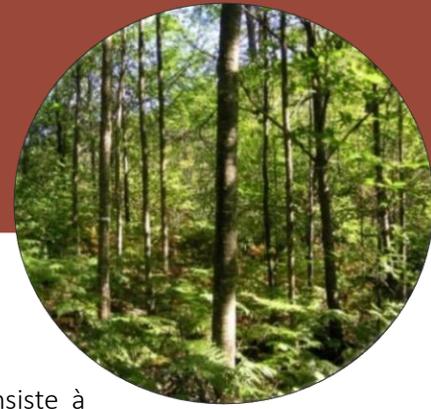
[www.ales.fr/territoire/aides-forestieres/](http://www.ales.fr/territoire/aides-forestieres/)

### La bourse « défrichement »

Nous vous rappelons que les propriétaires forestiers peuvent déposer auprès du CRPF des projets de travaux sylvicoles (dépressage, balivage, élagage, reboisement, remise en état de piste, ...) qui seront ensuite proposés comme travaux compensateurs pour des bénéficiaires d'autorisations de défrichement. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

### Des fonds privés pour reboiser

L'association Génération Forêt finance une partie de vos reboisements que ce soit pour l'amélioration ou le renouvellement des peuplements, en régénération naturelle assistée ou artificielle. Plus d'informations sur : [www.generationforet.fr](http://www.generationforet.fr)



## Fransylva aide vos projets de renouvellement forestier

La Fédération nationale des syndicats de forestiers privés (Fransylva) aide les propriétaires forestiers, adhérents d'un Syndicat, à financer leurs projets de boisement, de reboisement de peuplements dégradés ou de gestion forestière améliorée (balivage) à partir de 1000 plants pour faire face au contexte climatique et météorologique (adaptation des essences au réchauffement climatique, attaques parasitaires, tempête...).

Pour vous faire accompagner par l'équipe technique de Fransylva dans le financement de votre projet ou simplement pour plus d'informations, allez sur :

<https://www.fransylva.fr/n/financements-innovants-fransylva-services/n:3867>

## Subventions sur le territoire du Parc National des Cévennes

Si vous êtes propriétaire forestier dans le territoire du Parc National des Cévennes (Zone Cœur ou Aire d'adhésion) vous pouvez obtenir des aides pour :

- réaliser un plan simple de gestion volontaire pour les forêts de 10 à 25 ha
- faire un premier martelage en futaie irrégulière
- mettre en œuvre l'outil « Indice de Biodiversité Potentielle » (IBP) pour évaluer la capacité d'accueil de votre forêt vis-à-vis de la biodiversité

Le document présentant les règles de subvention du Parc est téléchargeable sur :

<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-politique-de-subvention>

## L'ARBRE DU JOUR : LE CHENE VERT (*Quercus ilex*)

A partir de la Flore forestière illustrée de l'IDF

### Caractères biologiques

Espèce sempervirente, cet arbre au tronc court et souvent tortueux se reconnaît très bien dans nos forêts méditerranéennes grâce à sa couleur vert sombre qu'il conserve toute l'année. *Quercus ilex* possède un houppier dense et arrondi avec de petites feuilles alternes de forme variable (entières, lâchement dentées ou épineuses) vert foncé et luisantes dessus, pubescentes et blanchâtres dessous. Il peut atteindre exceptionnellement une hauteur de 20 mètres et peut vivre plusieurs centaines d'années.

### Distribution géographique

Très commun dans nos forêts gardoises, en garrigue comme dans les massifs cévenols, la répartition géographique du chêne vert s'étend de l'étage méditerranéen à la base de l'étage montagnard. Ce chêne aime la chaleur et le soleil, résiste très bien à la sécheresse tout en ayant une bonne résistance au froid. Il est présent sur des sols siliceux ou calcaires, plus rarement sur des marnes, et supporte bien les sols rocheux et très caillouteux.

### Gestion

Cet arbre qui rejette facilement de souche est généralement géré en taillis simple en procédant à des coupes à blanc tous les 40 à 50 ans.

Une expérience réalisée par le CEFÉ-CNRS sur le site de Puéchabon (Hérault) a cependant démontré l'effet positif de la diminution de la densité des taillis de chêne vert par des interventions sylvicoles d'éclaircie sur la résistance des arbres au déficit hydrique. Cette technique permet d'augmenter la séquestration de carbone dans ces écosystèmes forestiers et d'améliorer la qualité des bois pour un meilleur débouché économique. En réalisant des éclaircies dans le peuplement, celui-ci devient également moins vulnérable aux risques d'incendie. Le CRPF, associé à d'autres acteurs, mène actuellement un projet qui vise à proposer une sylviculture du chêne vert de qualité, adaptée aux changements climatiques et permettant d'apporter des bénéfices économiques et environnementaux.

### Usages

Son bois, dense et nerveux, se travaille difficilement. Il peut cependant donner lieu à des réalisations exceptionnelles. Par exemple, le parquet de la salle de réunions du CRPF à Montpellier est en lames de chêne vert. Magnifique ! Mais dans son immense majorité le chêne est essentiellement exploité pour la production de bois de chauffage, c'est un excellent combustible et un très bon charbon de bois.





## 2<sup>ème</sup> édition du Sylvotrophée dans le Parc national des Cévennes

Le Sylvotrophée est un concours visant à distinguer les propriétaires et gestionnaires forestiers qui mettent en œuvre des pratiques de gestion durable pour leur forêt prenant en compte leurs fonctions économique, environnementale et sociale. Ce concours est ouvert à tout propriétaire d'une forêt située sur le territoire du Parc, dotée d'un document de gestion, et qui a fait l'objet d'une coupe de bois récente. Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet :

[www.cevennesparcnational.fr/fr/actualites/concours-forestier-sylvotrophee-2eme-edition](http://www.cevennesparcnational.fr/fr/actualites/concours-forestier-sylvotrophee-2eme-edition)

et à envoyer **avant le 31 janvier 2021**.

Le jury, composé de 7 experts, visitera les parcelles les 26 et 27 mai 2021 en présence du propriétaire.

Si vous souhaitez obtenir d'autres informations, signaler votre intention de vous porter candidat, ou obtenir une assistance technique pour renseigner le dossier de candidature, n'hésitez pas à contacter :

Baptiste ALGOËT (PNC) : 07 61 37 05 60  
[baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr](mailto:baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr)  
ou Loïc MOLINES (CRPF) : 06 73 84 89 27  
[loic.molines@crpf.fr](mailto:loic.molines@crpf.fr)



## La Charte forestière du Pays Cévennes en action



En 2018, le Pays des Cévennes (Alésiennes) et son homologue du Sud-Lozère ont décidé de travailler ensemble, au travers de leurs Chartes Forestières, afin de trouver des solutions à une meilleure valorisation du pin maritime Cévenol. Pour cela a été créé un groupe de travail composé de leurs divers partenaires. Le Syndicat des Forestiers Privés du Gard en fait partie. Aujourd'hui plusieurs actions sont lancées.

Focus sur deux d'entre elles :

### Du pin sur la planche

Afin d'équiper, avec du mobilier en bois local, la voie verte entre Ste-Cécile-d'Andorge et Florac (ancienne voie de chemin de fer), la Charte forestière Sud-Lozère a sollicité le CRITT Bois de Rodez pour la réalisation de prototypes de tables de pique-nique.

Le bois a été fourni par les Scieries du Béthuzon (Meyrueis-48) et Dardalhon (Portes-30). La Scierie Nogaret (Cendras-30) a participé au séchage du bois.

Ce projet est financé par la Région et l'Etat (fonds ADEVBOIS) avec la participation des Communautés de communes « Gorges-Causses-Cévennes et « Cévennes au Mont-Lozère ».

Rendez-vous en 2021 pour les résultats !

Soulignons que le bois de pin maritime (classe d'emploi 3) est utilisable en extérieur sans contact avec le sol et peut être exposé aux intempéries.

### Gemme le pin maritime !

Activité traditionnelle dans les Landes de Gascogne (d'où est originaire le pin maritime cévenol), éteinte à la fin du siècle dernier et en reprise expérimentale aujourd'hui, le

gemmaison (extraction de la résine des pins) est une pratique inconnue dans le massif cévenol du pin maritime. Le sujet y reste à creuser...

La Charte forestière du Pays des Cévennes a donc enclenché une réflexion. D'abord en missionnant un groupe d'étudiantes de l'Ecole des Mines d'Alès durant 5 semaines lors de l'été 2020. Leurs travaux ont apporté les premiers éléments de connaissances au Groupe de travail qui a décidé de poursuivre les investigations.

Ainsi le montage d'un projet recherche/développement est en cours de réflexion et plus particulièrement sur les techniques de gemmage bio, l'impact du gemmage sur les arbres et la forêt, l'impact de l'environnement sur la composition chimique de la résine, les débouchés pour la chimie verte, etc.

L'ONF, le CRPF, l'INRAE et l'Université de Montpellier seront associés à ce travail.

Les différents travaux de recherches seront menés en cohérence et complémentarité avec ceux du programme BioGemme actuellement menés dans le Massif Landais.

Nous savons pour l'instant que la résine du pin maritime, riche en colophane et térébenthine, peut être utilisée dans de nombreuses productions biosourcées des secteurs de la cosmétique, de la pharmacie, de l'aromathérapie, de l'agro-alimentaire, de l'industrie, du sport, de la musique, etc.

La Station Thermale des Fumades (entre St-Ambroix et Alès), la marque de cosmétiques l'Accent ou la distillerie de Bel Air sont des acteurs privés intéressés et associés à ce projet. Ce qui laisse envisager de véritables débouchés.

Virginie GUIROY

Chargée de mission Charte Forestière  
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

## SYLVASSUR, assurer ses forêts contre les incendies et les tempêtes

**Sylvassur**

L'assurance des Forêts par Verspleren

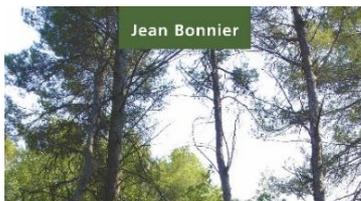
Cette assurance, proposée par notre Fédération nationale FRANSYLVA, vous permet d'assurer contre les incendies et les tempêtes les parcelles que vous avez choisies, à la valeur que vous souhaitez, sans franchise et au meilleur tarif ! Cette

assurance est complémentaire à l'assurance Responsabilité Civile à laquelle vous souscrivez via votre Syndicat. Vous pouvez obtenir un tarif ou devis de l'assurance Sylvassur de manière simple, rapide et gratuite en vous rendant sur le site :

[www.sylvassur.com](http://www.sylvassur.com)

## Du nouveau dans l'équipe technique du Syndicat

Après plus de trois ans de bons et loyaux services, Rosalie Lefeu, ingénieure forestière du Syndicat, quitte son poste pour donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Elle est remplacée par Astrid de Montbron, ingénieure agronome forestière diplômée de Montpellier SupAgro. Un mois de tuilage a permis à Rosalie de transmettre un maximum d'informations à Astrid, qui est désormais votre référente technique depuis le 1er juillet 2020. Les coordonnées n'ont pas changé : elle reste donc joignable au **06 84 19 18 65** ou à [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com). Elle est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous conseiller.



Jean Bonnier

### À LA RENCONTRE DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

Quarante années de témoignage



Préface de Jacques Blandel

Les implications

## Le coin lecture

Ingénieur agronome et fondateur de l'association Forêt Méditerranéenne, Jean Bonnier présente dans son livre « à la rencontre des forêts méditerranéennes » le fruit de 40 années de travail au service des forêts du pourtour méditerranéen. Ces forêts particulières, déterminées par un climat totalement original dans le monde, avec une saison chaude et sèche en été et une saison froide et plus ou moins humide en hiver, trouvent une unité tout autour du bassin méditerranéen.

Ce livre témoignage, destiné à tous, permet de regarder nos forêts méditerranéennes françaises avec des yeux « méditerranéens » plutôt qu'« européens ». En effet, leur connaissance, leur développement, leur gestion, leur culture, leur défense contre les incendies et leur destruction par l'homme appellent des références aux régions circumméditerranéennes davantage qu'aux forêts du centre de l'Europe ou des régions atlantiques. D'Agadir à Amman, et de Salonique à Biskra, vous trouverez des exemples qui font échos aux forêts de notre région !



## Vous constatez des dégâts de gibiers sur la régénération naturelle de vos parcelles ou sur vos reboisements ?

Pensez à déclarer ces dégâts à l'**Observatoire de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique** (cf. *Auprès de nos arbres n°30*) via leur système d'alerte créé à cet effet. Grâce à vous, les partenaires de l'Observatoire pourront identifier les zones les plus touchées par les dégâts des ongulés sauvages et cibler les enjeux du territoire. Les informations que vous communiquerez serviront à définir des mesures de gestion justes et adaptées aux réalités du terrain en termes de régulation des cervidés. Sans une mobilisation efficace des propriétaires forestiers dans la déclaration de dégâts, aucune solution valable ne pourra être envisagée. Pour en savoir plus ou signaler des dégâts en forêt, rendez-vous sur le site :

[oeasc.cevennes-parcnational.net](http://oeasc.cevennes-parcnational.net)

# Le Syndicat et vous



## Assemblées Générales du Syndicat et du GDF

Malgré le contexte sanitaire qui a complexifié leur organisation, les assemblées générales du Syndicat Forestier du Gard et de son bras technique, le GDF (Groupement de Développement Forestier gardois), se sont tenues de façon dématérialisée. Informés dès le 29 septembre 2020, les adhérents avaient jusqu'au 17 octobre pour prendre connaissance des rapports moral, technique et financier et se prononcer sur les résolutions. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé !

Voir les procès-verbaux des deux assemblées générales sur notre site internet : [www.forestiersdugard.com](http://www.forestiersdugard.com)



## Vos interlocuteurs au conseil d'administration du Syndicat et du GDF

à l'exception des présidents, la composition des conseils d'administration des deux structures est identique



Francis MATHIEU  
Président du Syndicat



Jean-François DROMEL  
Président du GDF



Jeannine BOURRELY  
Vice-présidente



Marie-Claude BERJAMIN  
Secrétaire



Robert SOULIER  
Trésorier



Bernard CABANNES  
Référént secteur  
Vallée des Gardons

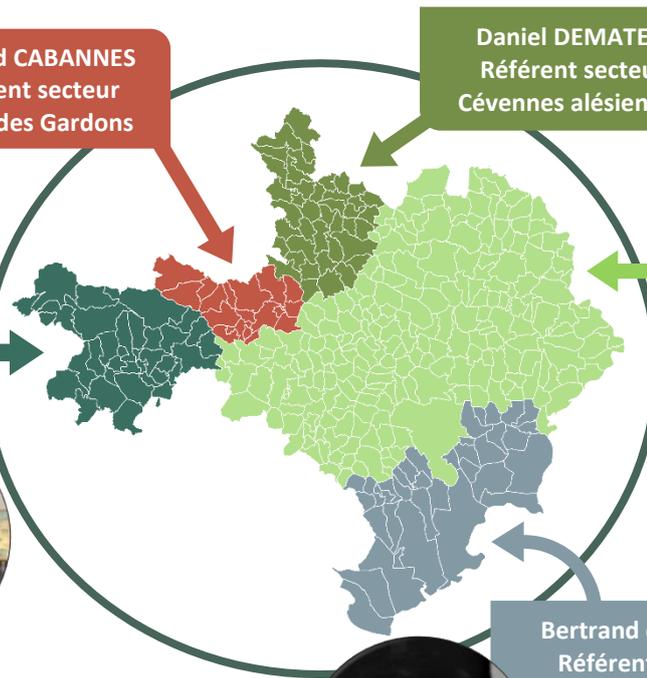
Daniel DEMATEIS  
Référént secteur  
Cévennes alésiennes



Marc MAZERT  
Référént secteur des  
Garrigues

Isabelle CORRE-HIRSINGER  
Référént sector Aigoual

Jean-Marc NOUGUIER  
Référént secteur Vignais



Bertrand de BERNIS  
Référént secteur  
Costières-Camargue



## NOTRE SYNDICAT EN 2020

512 adhérents

dont 29 nouveaux en 2020

16 500 hectares d'adhésion (+614 ha en 2020)

24% des adhérents ont une propriété de moins de 5ha

16% ont une propriété de 5 à 10 ha

43% ont une propriété de 10 à 50ha

16% ont une propriété de plus de 50ha

### Administrateurs :

Jony BRES

Georges BRUN

Jean CHAMBON

Béatrice DELGADO

Jean-Claude FONZES

Thierry GRUDE

Roger MENETRIER





## Journées d'information du Syndicat



*Du fait de la pandémie du Covid-19, toutes nos journées d'information ont été annulées en 2020. Nous espérons que 2021 sera une année plus favorable et que nous pourrions à nouveau nous retrouver lors d'événements organisés par notre Syndicat. Notez cependant que ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'évoluer en fonction des contraintes liées à la situation sanitaire.*

- ❖ **Printemps : ARBRES MEDICINAUX ET MELLIFERES EN FORET** à Saint-André-de-Valborgne
  - ❖ **Printemps : « SE REAPPROPRIER SES PARCELLES FORESTIERES APRES 50 ANS DE NON-GESTION »** au Martinet
- En tant qu'adhérents, vous recevrez une invitation papier pour la réunion de votre secteur et une par email pour l'intégralité des journées du Syndicat et du CRPF, toutes gratuites. Pensez à nous donner vos adresses email lors des appels à cotisation et à transmettre l'information aux propriétaires forestiers de votre connaissance.*

## Assemblée générale 2021

**Nous recherchons un endroit en extérieur pour accueillir les adhérents pour la prochaine assemblée générale du Syndicat.**

L'idéal serait un lieu ombragé avec possibilité de replis en cas d'intempéries.

L'AG se déroulera sur toute une journée **fin juin – début juillet 2021.**

Au programme : Déroulement de l'AG, le matin

Déjeuner repas traiteur sur place

Conférence sur les chemins et voiries forestières, l'après-midi

Si vous connaissez un lieu susceptible de recevoir la prochaine assemblée générale, merci de nous contacter au **04 66 60 52 67** ou à **contact@forestiersdugard.com**



## Escapades Nature animées par le Syndicat



- ❖ **Juillet et août : « LES ARBRES... D'OMBRE ET DE LUMIERE »** à Robiac-Rochessadoule avec Francis MATHIEU
- ❖ **Juillet et août : « LE MONDE VIVANT DE LA FORET »** à Saint-André-de-Valborgne avec Bernard CABANNES
- ❖ **Octobre : « QUAND LA FORET REVELE SES COULEURS »** à Saint-Jean-du-Gard avec Pierre VIREVAIRE

*Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez votre Syndicat ou consultez le site <https://www.tourismegard.com/accueil/sortir/escapades-nature-dans-le-gard> à partir d'avril 2021.*



## CRPF

- ❖ **Février : Webconférence « LES AIDES FINANCIERES POUR LA FORET »**
- ❖ **Mars : DECOUVREZ LA FORET IRREGULIERE (Cévennes)**
- ❖ **Mai : DECOUVREZ LA FORET IRREGULIERE (Aigoual)**
- ❖ **Juillet : REALISER UN BOISEMENT FORESTIER, VISITE D'UN CHANTIER (Cévennes)**
- ❖ **Octobre : REALISER UN BOISEMENT FORESTIER SUITE A UN INCENDIE (Costières)**



*Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez le CRPF au **04 66 60 92 93** ou à **gard@crpf.fr***



## Les stages FOGEFOR

- ❖ **Les arbres et le climat** : cycle de 2 journées au printemps, secteur Cévennes-Aigoual.

*Les stages sont ouverts à tous les propriétaires forestiers du département. Pour vous inscrire et connaître les sujets, périodes et lieux, contactez le CRPF du Gard.*

*Les frais d'inscriptions consistent en l'adhésion annuelle au FOGEFOR du Gard (50€).*

# Vos avantages en tant qu'adhérent du Syndicat

- ❖ **Couverture par notre assurance Responsabilité Civile collective** en cas de dommage créé à un tiers du fait de votre peuplement forestier
- ❖ **Protection juridique** (défense et recours)
- ❖ **Accès privilégiés aux services de conseils juridiques et fiscaux** spécialisés de la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés (Fransylva)
- ❖ **Aides privilégiées** pour le renouvellement de vos forêts par Fransylva (label bas carbone)
- ❖ **Une visite personnalisée et gratuite de votre propriété** avec l'ingénieure forestière du Syndicat pour obtenir des recommandations sur la gestion de votre forêt en fonction de vos objectifs (agrément, financier, paysager)
- ❖ **Remise sur l'abonnement à la revue Forêts de France**
- ❖ **10% de réduction chez ZIMMER** (<https://www.zimmersa.com/>)

## Obtenez 10€ de réduction sur votre cotisation :

- ❖ En parrainant un nouvel adhérent
- ❖ Si vous faites partie d'une ASL GF



Vous avez des idées ou des souhaits d'articles pour la prochaine gazette ou des propositions de thèmes pour des réunions d'information ?  
Ecrivez-nous à [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)

## NOUVEAUTE : Commandez votre clé USB « Forestiers du Gard »

Clé USB en bois d'érable avec le logo de votre Syndicat pour stocker les fichiers qui concernent votre forêt !  
Seulement 5€ (+1€ de frais de port)



Pour toute commande, envoyez un mail à [contact@forestiersdugard.com](mailto:contact@forestiersdugard.com) ou appelez le **04 66 60 52 67**

## Commandez vos panneaux à mettre en forêt

Panneaux adaptés pour les chemins ouverts au public  
Format 30x50 cm  
PVC 5mm résiste en extérieur  
10€ auprès de votre Syndicat



Les Forestiers Privés du Gard vous souhaite un joyeux Noël !